

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Vie Associative  
139.78

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : Soutien aux structures communales et associatives d'accueil petite enfance  
(crèches et haltes-garderies) exercice 2020 - 5 ème répartition.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport présente, conformément aux tableaux joints, les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses communes ou associations, au titre de l'année 2020, pour le soutien aux structures d'accueil de la petite enfance (crèches et haltes-garderies).

Le montant des subventions en fonctionnement à allouer, sur la base de 220 € par place agréée, s'élève à :

- 1) 34 760 € pour 5 crèches communales ;
- 2) 205 480 € pour 26 crèches associatives.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL